



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 13.11.2020

Publications supplémentaires: KABVS 13.11.2020

Numéro de publication: KK04-0000015540

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district d'Hérens, Impasse des Chatonières 1, 1981 Vex

Etat de collocation et inventaire Arre Architecture et Réalisations SA en liquidation

Débiteurs:

Arre Architecture et Réalisations SA en liquidation

CHE-106.281.252

Résidence Eden

1972 Anzère

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Indications concernant le dépôt:

Suite à une consultation par voie de circulaire du 16 octobre 2020, les créanciers ont accepté la proposition transactionnelle portant sur une renonciation réciproque d'une créance active et passive.

En exécution de cette décision, l'état de collocation est modifié comme suit :

1/ la production No 26 de CHF. 1'040'000.-- précédemment admise

à titre conditionnel au sens de l'article 210 LP est purement et

simplement retirée du passif de la faillite ARRE SA

Est réciproquement annulée de l'inventaire de dite faillite :

2/ la prétention litigieuse No 3 de CHF. 16'380.--

Délai de dépôt de l'état de collocation: jours

Fin du délai: 03.12.2020

Délai de contestation de l'inventaire: jours

Fin du délai: 23.11.2020

Lieu de dépôt des documents:

Offices des poursuites et faillites du district d'Hérens,
1981 VEX

Le préposé: Philippe Rapalli